

C5**Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marines****Objectif visé**

C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités

Priorité**Finalité de l'action**

- Assurer une compatibilité entre la pratique de loisirs nautiques et de bord de mer avec la pérennité des milieux naturels et des espèces de l'estuaire

Actions liées

B6, B7, B9, B11, B12, B13, D1, D2, E1, E2

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Habitats estuariens
- Avifaune

Secteur concerné

Mer, estuaire et rivière Laïta jusqu'à Quimperlé

Maîtres d'ouvrage potentiels	Autres partenaires potentiels	Financements potentiels
DDTM, CLPEM, Gestionnaires des ports (SIVU, Sellor), club nautique, loueur, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes	Association d'usagers	

Enjeux et problématiques

Plusieurs activités sont pratiquées dans l'estuaire. Certaines ne semblent pas perturber les milieux naturels d'autre pourraient réduire leur empreinte écologique.

Mesures liées à l'action**1. Mesures proposées**

➤ **1.1 Réglementer le jet ski dans la Laïta**

Le jet ski est interdit en mer dans la bande des 300 m sur les communes de Guidel et Clohars-Carnoët. Il est proposé de l'interdire également en remontant dans la Laïta. Dans tous les cas leur vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300m du rivage.

➤ **1.2 Réduire l'empreinte écologique des ports et des mouillages**

La réalisation de station de récolte des eaux usées des bateaux ainsi que d'une aire de carénage accessible à tous les bateaux de la Laïta (mouillage et port) permettrait de limiter l'impact de cette activité sur la qualité de l'eau.

Afin de limiter l'impact du dragage du port de Guidel, les sédiments devront être réinjectés dans le milieu s'ils sont de bonne qualité. À défaut, des endroits de stockage à terre des sédiments doivent être définis pour éviter tout dépôt sur un milieu naturel sensible. En cas de sédiment pollués se référer au protocole du groupe GEODE.

➤ **1.3 Maîtrise de l'impact de la pêche à pied sur les milieux naturels**

Pour cela, il est proposé de poursuivre et amplifier les actions de communication sur les règles simples nécessaires pour préserver la ressource.

Mesures liées à l'action
<p>➤ <u>1.4 Connaissance et maîtrise de l'impact de la pêche plaisance sur les populations piscicoles</u></p> <p>Il est proposé de mieux connaître les pratiques de pêches plaisance sur l'estuaire et le littoral par la réalisation d'étude en concertation avec les plaisanciers et afin d'évaluer l'impact de ces pratiques sur les populations piscicoles et envisager des actions.</p>

Calendrier prévisionnel						
Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+4	N+5	
1.1 Réglementer le jet ski dans la vallée de la Laïta	x					
1.2 Réduire l'empreinte écologique de la plaisance	x	x	x	x	x	
1.3 Maîtriser l'impact de la pêche à pied			x			
1.4 Connaître et maîtriser l'impact de la pêche plaisance	x	x	x			

Coûts estimatifs	
Mesure	Estimation
1.1 Réglementer le jet ski dans la vallée de la Laïta	Aucun frais
1.2 Réduire l'empreinte écologique de la plaisance	variable selon devis
1.3 Maîtriser l'impact de la pêche à pied	
1.4 Connaître et maîtriser l'impact de la pêche plaisance	

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif	
Mesure	Indicateurs
1.1 Réglementer le jet ski dans la vallée de la Laïta	Actes préfectoraux signés
1.2 Réduire l'empreinte écologique de la plaisance	Réalisation des équipements et fréquentation de ses équipement, Désignation d'une zone de stockage Définition en concertation d'un protocole de dragage
1.3 Maîtriser l'impact de la pêche à pied	Outils de communication disponibles
1.4 Connaître et maîtriser l'impact de la pêche plaisance	Résultat de l'étude
Objectif	Rendre compatibles les activités avec la préservation des écosystèmes